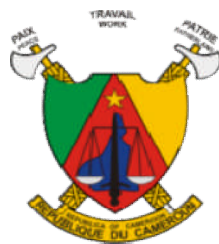


REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

**Ministère de l'Economie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire**

Conseil National de la Statistique



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

**Ministry of Economy, Planning
and Regional Development**

National Statistics Council

GUIDE D'UTILISATION DES BONNES PRATIQUES DANS LE SYSTEME STATISTIQUE CAMEROUNAIS

Pour la production des statistiques de meilleure qualité



Secrétariat assuré par l'Institut National de la Statistique

BP: 134 Yaoundé Tél: (237) 22 22 04 45 Fax: (237) 22 23 24 37

Site Web: www.statistics-cameroon.org

Mars 2015

Sommaire

Acronymes et sigles.....	3
Avant-propos	4
Chapitre 1: Contexte et justification	5
Chapitre 2: Produire une information pertinente	7
2.1 Prendre en compte les engagements du Cameroun au niveau international	7
2.2 Prendre en compte les questions de politique du Gouvernement	8
2.3 Prendre en compte les besoins des autres utilisateurs.....	8
2.4 Respect du calendrier de production.....	8
Chapitre 3: Produire une information fiable et exacte	9
3.1 Recourir aux directives et initiatives internationales en matière de statistique	9
3.2 Respecter les textes législatifs et réglementaires en vigueur au Cameroun.....	10
3.3 Utiliser les outils de coordination et de normalisation statistique.....	11
3.4 Renforcer la coopération entre les acteurs.....	13
3.5 Tenir compte des spécificités liées à la production de certains types de données	15
3.6 Présenter et évaluer les métadonnées	15
3.7 Archiver les données et les bases de données	15
Chapitre 4: Publier et diffuser l'information produite.....	17
4.1 Elaborer une liste des publications.....	17
4.2 Communiquer sur la périodicité et les délais de diffusion des données	17
4.3 Respecter la périodicité et les délais de diffusion des données	18
4.4 Promouvoir le libre accès aux statistiques.....	18
Annexe	20
Annexe 1 : Les principes IDSO du management de la qualité dans le contexte de la statistique publique.....	20
Annexe 2 : Les dix principes fondamentaux de la statistique officielle.....	23
Annexe 3 : Les principes de la Charte Africaine de la Statistique	25
Annexe 4 : Normes internationales pour les grandes catégories des données.....	27

Acronymes et sigles

AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d’Afrique Subsaharienne
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Études de Population
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d’Afrique Centrale
CEQD	Cadre d’Evaluation de la Qualité des Données
CNS	Conseil National de la Statistique
DQAF	Data Quality Assessment Framework
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et de l’Emploi
INS	Institut National de la Statistique
ISO	International Organisation for Standardisation
OCI	Organisation de la Conférence Islamique
ONU	Organisation des Nations Unies
SNIS	Système National d’Information Statistique
SSN	Système Statistique National
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
UA	Union Africaine

Avant-propos

Depuis l'adoption de la première Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) en 2009, la demande des statistiques s'est accrue. Le Gouvernement, à travers la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et les différentes stratégies sectorielles des départements ministériels, a exprimé le besoin de disposer davantage de statistiques fiables et de qualité pour le suivi et l'évaluation des différents programmes et dispositions mis en place.

Pour y parvenir, les parties prenantes du Système National d'Information Statistique (SNIS) et les décideurs politiques ont besoin d'un outil de base qui regroupant les principes, les règles et les méthodes appropriés pour les accompagner dans la production de données de qualité et pertinentessent à une prise de meilleures décisions.

Le présent *guide*, élaboré suivant une approche participative impliquant tous les acteurs du SNIS, s'inscrit dans la continuité des outils déjà produit jusqu'ici, à savoir : le dictionnaire des enquêtes statistiques, le manuel de concept et de définition et les différentes nomenclatures qui servent d'outils de normalisation et de coordination dans la production de l'information statistique. Il a donc pour finalité d'accompagner tous les producteurs du SNIS dans la mise à la disposition du secteur public, du secteur privé, des chercheurs et de tout autre utilisateur, des informations statistiques pertinentes et fiables, produites suivant les « *bonnes pratiques* ». Les producteurs ont donc obligation d'utilisation puisqu'il sert de guide et d'outil d'évaluation des données qui seront désormais produites au sein du SNIS.

Chapitre 1: Contexte et justification

Le Système National d'Information Statistique (SNIS) au Cameroun repose sur les 4 principaux acteurs suivants:

- l'Institut National de la Statistique (INS);
- le Bureau Central des Recensements et des Études de Populations (BUCREP) ;
- les entités à vocation statistique des départements ministériels et autres administrations ou organismes à caractère public;
- les écoles de formation de statisticiens et démographes (Institut Sous régional de Statistique et d'Economie Appliquée, Institut de Formation et de Recherches Démographiques).

L'évaluation en décembre 2013 de la première Stratégie Nationale de Développement de la Statistique du Cameroun (SNDS 2009-2013) a mis en évidence des insuffisances dans la production des données. Il s'agit notamment du retard dans la mobilisation des ressources financière, de l'inexistence d'un plan de développement des ressources humaines du SNIS, de l'insuffisance des ressources matérielles, de la mauvaise qualité de certaines données produites.

La mise en place d'un guide des bonnes pratiques dans le système statistique camerounais participe ainsi de la volonté des acteurs du SNIS à apporter des solutions idoines aux préoccupations liées à la quantité et la qualité des informations produites.

Par *bonnes pratiques*, il faut entendre **l'ensemble des exigences éthiques et méthodologiques internationalement reconnues à respecter lors de la conception, la planification, et la mise en œuvre des activités statistiques ainsi que la diffusion des données qui en découlent**. A cet égard, le Guide s'inscrit dans la mise en œuvre de la démarche qualité de la SNDS dont le but ultime est de fournir à la communauté des utilisateurs des données statistiques fiables permettant une meilleure prise de décision basée sur des faits. Dans le cadre de l'optimisation des capacités de production des acteurs du SNIS à travers des orientations pour asseoir un meilleur cadre institutionnel et une bonne coordination, un cahier de charge a été élaboré pour favoriser la production statistique. Le présent Guide se veut un outil d'encadrement de la mise en œuvre des cahiers de charges qui permet de garantir l'efficacité des dispositifs institutionnels en matière statistique.

Le guide a pour but de faciliter le déroulement des différentes étapes de l'activité statistique au sein des unités techniques.

De manière spécifique, le guide vise à :

- assurer la pertinence des statistiques à produire ;
- améliorer la couverture et la qualité de la production statistique ;
- améliorer la diffusion des statistiques produites.

Les bénéfices attendus de ce guide sont multiples.

Il offre aux nouveaux responsables de la production statistiques, un repère et des axes d'orientation, et à ceux qui exercent déjà, il tient lieu d'aide-mémoire.

Il vise en substance, la capitalisation de l'utilisation des différentes ressources, des réponses plus adéquates aux besoins des organisations et une garantie certaine de la bonne qualité des données produites.

Ses effets induits mettront à la disposition du public des informations de qualité, élaborées en toute indépendance à des fins de prise de décision, de recherche et d'anticipation.

Le présent guide de bonnes pratiques s'articule autour de la trilogie thématique suivante :

- produire une information pertinente;
- produire une information fiable;
- diffuser l'information produite.

Chapitre 2: Produire une information pertinente

L'information statistique est faite pour aider à la prise de décisions, notamment dans la définition et le suivi-évaluation des politiques de développement. A ce titre, elle se veut pertinente pour garantir son utilisation effective par les décideurs.

La pertinence de l'information statistique est définie ici comme étant **son aptitude à répondre à temps aux besoins réels des utilisateurs**. Pour la produire, il s'avère nécessaire pour le producteur d'intégrer certains aspects importants tels que: la prise en compte des engagements du Cameroun au niveau international, des questions de politiques de gouvernement, des besoins des autres utilisateurs et le respect du calendrier de production.

2.1 Prendre en compte les engagements du Cameroun au niveau international

Le Cameroun a souscrit au niveau international à plusieurs engagements rentrant en droite ligne avec les axes de développement définis au niveau national. La production statistique pour le suivi et l'évaluation de ces engagements étant une nécessité, une bonne pratique en matière de production statistique requiert que les producteurs fassent non seulement un inventaire de ces engagements, mais aussi leur prise en compte dans la production des données tant au niveau national que sectoriel. Comme engagements de production, on peut citer:

- les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)/Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- le Programme Minimum d'Intégration (PMI)
- la Stratégie pour l'Harmonisation de la Statistique en Afrique (SHaSA);
- le Programme de Comparaison International (PCI) ;
- l'Initiative fast tract ;
- la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ;
- le Plan d'action de Marrakech pour la Statistique (MAPS, 2004) ;
- les Principes et Recommandations concernant les Recensements de la Population et de l'Habitat;
- le Plan d'action de Busan pour la Statistique (novembre 2011) ;
- le cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (CSRR) ;
- etc.

2.2 Prendre en compte les questions de politique du Gouvernement

Le Gouvernement a élaboré aussi bien au niveau national que sectoriel, un ensemble de documents et de stratégies dont la mise en œuvre nécessite un suivi-évaluation à travers la production de données. Ces documents et stratégies à prendre en compte dans le processus de production des statistiques sont contenus entre autres dans:

- La Vision 2035;
- Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi(DSCE) ;
- La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) ;
- Les stratégies sectorielles/stratégies ministérielles ;
- Le budget-programme/Les lois de finances.

2.3 Prendre en compte les besoins des autres utilisateurs

Outre la communauté internationale et le gouvernement, les producteurs des données doivent prendre en compte les préoccupations éventuelles des autres potentiels utilisateurs à l'instar des étudiants, des opérateurs économiques, des chercheurs, des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des élus locaux, les universitaires, les écoles de formation, le secteur privé, la société civile, etc.

2.4 Respect du calendrier de production

La pertinence d'une statistique requiert le respect de la périodicité et de la production en temps opportun.

Les statistiques sont produites aux fins d'exploitation notamment dans le cadre de la planification, de la programmation, de la budgétisation, de l'évaluation et même de la recherche. A ce titre, elles sont attendues à des moments précis et bien définis. Lorsque ces statistiques ne sont pas produites dans les délais, elles deviennent inutilisables et sources de dépenses inutiles.

Il est donc important de mettre en place un calendrier de production et surtout de le respecter. Cette périodicité est définie en fonction des stratégies nationales et sectorielles de développement et des exigences internationales. Elle peut être hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle, pluriannuelle, etc.

Chapitre 3: Produire une information fiable et exacte

La prise de décisions basée sur les données statistiques nécessite de disposer d'informations de qualité. L'une des dimensions de cette qualité réside dans l'exactitude et la fiabilité des données produites, qui renvoie à l'aptitude de celles-ci à refléter au mieux la réalité du phénomène étudié. La recherche de cette fiabilité requiert de prendre en compte un certain nombre d'éléments sur les plans législatif et réglementaire, organisationnel, méthodologique et technique.

3.1 Recourir aux directives et initiatives internationales en matière de statistique

Se référer aux directives et initiatives internationales permet d'atteindre un double objectif, à savoir d'une part, renforcer la confiance qui est accordée aux autorités statistiques en proposant une série de dispositions institutionnelles et organisationnelles, et d'autre part, améliorer la qualité des statistiques produites ou à produire. Ces directives/initiatives sont contenues dans les points suivants :

- **Le Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD)**

Le CEQD est un outil qui permet de mener une évaluation qualitative des statistiques dans certains domaines (Comptabilité nationale, Indice des prix (consommation, production), Statistiques des finances publiques, Balance des paiements, Statistiques monétaires, Statistiques de la dette extérieure, emploi, éducation, pauvreté et population). Le CEQD propose une évaluation sous plusieurs dimensions, à savoir : **les conditions préalables, l'intégrité, la rigueur méthodologique, l'exactitude et la fiabilité, l'utilité et l'accessibilité.**

- **Les principes fondamentaux de la statistique officielle**

Les Principes fondamentaux de la statistique officielle¹ ont été adoptés par la Commission de statistique des Nations Unies lors de sa session extraordinaire, tenue du 11 au 15 avril 1994. Ils fournissent les grands points du cadre juridique et institutionnel de production de la statistique officielle.

- **La Charte Africaine de la Statistique**

Elle a été adoptée en 2009 par les membres du système statistique africain sous l'égide de l'Union africaine et est entrée en vigueur en décembre 2014. Elle sert d'instrument juridique

¹Les dix (10) principes fondamentaux sont présentés en annexe.

de réglementation des activités statistiques et d'outil pour la promotion et le développement de la statistique en Afrique. Elle constitue une référence pour l'exercice du métier de statisticien africain et de code d'éthique professionnelle et de bonnes pratiques. Les principes de bonnes pratiques² pour la statistique africaine y sont présentés en son article 13.

- **Les principes ISO du management de la qualité dans le contexte de la statistique publique**

Les statistiques publiques doivent s'arrimer aux normes ISO de la qualité, se définissant comme "l'ensemble des caractéristiques qui confèrent l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés et implicites". Ces normes fournissent des conseils pour le management de la qualité et des modèles pour l'assurance de la qualité.

- **Les normes internationales pour les grandes catégories des données**

Elles sont des cadres normatifs pour classer, présenter et comparer dans le temps et dans l'espace les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux et internationaux en matière des grandes catégories des données. Dans le secteur de l'éducation par exemple, on a recours à la Classification Internationale Type de l'Education (CITE).

- **L'utilisation des TIC dans le processus de collecte de données à l'effet de réduire la durée de production de l'information**

Les informations produites à l'issue des opérations statistiques perdent souvent de leur pertinence lorsque la période qui sépare la collecte des données de la diffusion de ces dernières est longue. Pour ce faire, une dynamique supranationale a encouragé le développement des techniques de collecte de données assistée par ordinateur. Ainsi, les données sont saisies directement sur ordinateur (PDA, tablette, etc.) lors de la collecte, ce qui présente plusieurs avantages: limiter les erreurs de collecte, faciliter l'apurement des données et capitaliser le temps auparavant consacré à la saisie des données.

3.2 Respecter les textes législatifs et réglementaires en vigueur au Cameroun

Sur le plan législatif et réglementaire, des dispositions sont prises pour encadrer l'activité statistique. Il s'agit des textes suivants:

²Voir annexes

- **La loi statistique et ses textes d'application**

La loi statistique en vigueur fixe le cadre institutionnel et légal de l'exercice de l'activité statistique au Cameroun.

- **Les textes relatifs au fonctionnement du CNS**

Le Conseil National de la Statistique est l'organe consultatif du Gouvernement en matière statistique. Il élabore et approuve les plans de développement statistique ainsi que les textes de portée générale en la matière. Les textes relatifs au fonctionnement du CNS servent de boussole pour le dispositif de coordination et de production statistique.

- **Le visa statistique**

La loi statistique de 1991 et son décret d'application de 1993 prévoient l'obtention d'un visa statistique auprès de l'autorité statistique (Institut National de la Statistique depuis 2001) pour la production des statistiques officielles. La mise en œuvre de ce visa se fait actuellement par l'accompagnement des structures productrices des statistiques officielles, dans tout le processus de production de leurs statistiques.

La nouvelle loi encours d'adoption reconduit l'obtention du visa statistique auprès du Conseil National de la Statistique. Deux types de visa sont prévus: le visa d'opportunité pour la pertinence de l'étude et le visa de conformité pour la validation de la méthodologie de l'étude.

3.3 Utiliser les outils de coordination et de normalisation statistique

La production d'une donnée statistique doit être établie sur des bases codifiées et admises. Ces bases sont consignées dans les documents de coordination et de normalisation statistique produits selon une approche participative par le SNIS. Cette normalisation concerne aussi bien la définition des concepts que les directives pour capter au mieux les informations auprès des fournisseurs. Elle a pour rôle d'encadrer la production de l'information afin de permettre aux producteurs de mettre à la disposition des usagers des informations fiables et comparables dans l'espace et dans le temps.

3.3.1 Les nomenclatures

Une nomenclature représente un système de classification systématique et suivant un modèle empirique d'un ensemble d'éléments décrivant un phénomène: l'activité économique, la formation professionnelle, la production, l'emploi, etc. L'élaboration d'une nomenclature

permet, d'une part d'établir une distinction cohérente, claire et logique entre les éléments d'un grand ensemble que l'on synthétise, et d'autre part de mettre sur pied un langage commun à tous les intervenants dans la production et l'utilisation des informations relatives à un domaine donné.

Les nomenclatures déjà établies au Cameroun ont été conçues en adaptant aux spécificités camerounaises les nomenclatures internationales, notamment celles des Etats Membres d'Afristat. Il s'agit de :

- **La Nomenclature des Activités du Cameroun (NACAM):** Elle permet de classifier de manière cohérente et homogène toutes les activités économiques par branche et facilite le traitement statistique des informations issues de tous les secteurs d'activité. La NACAM comprend 43 branches, et 105 classes et tient sur 6 positions numériques dont 3 chiffres pour les branches et 3 chiffres pour les classes.

- **La Nomenclature des Produits du Cameroun (NPC):** la NPC permet de classifier tous les produits qui résultent des différentes activités économiques. Elle est étroitement liée à la NACAM, mais avec un niveau de détail plus important (9 positions). La correspondance activités-produits dans un même cadre, adoptée dans la NACAM, permet de décrire et de classer à la fois les unités de production selon leur activité (principale) et les produits -biens ou services - qui en résultent.

- **La Nomenclature des Métiers, Emplois et Professions du Cameroun (MEPC) :** Adaptée de la Classification Internationale Type des Professions (CITP) publiée par l'OIT en 2010, elle est conçue pour donner une description statistique ou procéder à une analyse du marché du travail et de la structure économique et sociale. La MEPC regroupe les emplois et professions et dans des groupes plus agrégés essentiellement sur la base de la similarité des compétences requises pour assumer les tâches qu'implique l'emploi.

L'usage de ces nomenclatures dans les textes officiels, documents, travaux et études effectués ou demandés par les administrations publiques, est rendue obligatoire par décret du Premier Ministre.

3.3.2 Le manuel des concepts et définitions utilisés dans les statistiques officielles au Cameroun

Le manuel des concepts est un document qui présente et définit l'essentiel des concepts utilisés et indicateurs produits par les acteurs du SNIS. Ces définitions, qui s'accompagnent au besoin

de formules de calcul, permettent d'harmoniser la production statistique et de la rendre compréhensible par les usagers. Ainsi, toute adaptation d'un concept pour quelle que raison que ce soit doit être justifiée et clairement affichée aux utilisateurs, afin de leur permettre d'adapter les analyses qui en sont faites.

3.3.3 Le dictionnaire des enquêtes statistiques

Les opérations d'enquête auprès de différents fournisseurs constituent le principal moyen de collecter les informations pour produire les indicateurs. Le dictionnaire des enquêtes présente, en se basant sur les méthodologies des grandes enquêtes réalisées par le SNIS, un ensemble de canaux pour la collecte des données, afin de garantir la comparabilité des indicateurs provenant de différentes enquêtes. Ainsi, les synthèses méthodologiques des enquêtes de différents types sont présentées. Les outils de collecte y sont déroulés avec toutes les explications utiles pour bien les administrer. Six grands types d'enquêtes sont couverts: les enquêtes de type sociodémographiques, les enquêtes économiques type entreprise, les enquêtes type infrastructures, les enquêtes du secteur rural, les enquêtes du domaine de l'environnement, les enquêtes de la gouvernance paix et sécurité

3.4 Renforcer la coopération entre les acteurs

La coopération entre les acteurs peut prendre plusieurs formes et associer différemment les principaux acteurs. Une constante revient à juste titre, celle de favoriser le retour d'information à la suite d'une collecte des données.

3.4.1 Coopération entre les producteurs

Une bonne coopération entre les producteurs garantit la cohérence des données produites et l'efficacité dans leur production. Cette coopération doit être effective aussi bien entre les producteurs d'une même structure qu'entre ceux de structures différentes. Ainsi au sein d'une structure, seule l'autorité est à même d'autoriser la diffusion des données produites par la structure qu'il administre. La collaboration entre producteurs est déjà dans une certaine mesure prise en compte par la SNDS. Dans tous les cas, une plateforme qui réunit les différentes parties prenantes présente divers avantages tels que:

- favoriser le partage des données et des expériences ;

- éviter le gaspillage des ressources dans la mesure où, certaines administrations pourraient penser à la capitalisation des informations produites par d'autres administrations;
- éviter la redondance dans la production des données, ce qui pourrait conduire à des données incohérentes et par conséquent peu fiables;
- éviter de collecter la même information auprès des fournisseurs, ce qui pourrait susciter des réticences.

3.4.2 Coopération entre les producteurs et les fournisseurs

La coopération entre fournisseurs et producteurs de données est un élément essentiel pour la production de données fiables.

La sensibilisation apparaît ainsi comme un élément majeur pour la facilitation des opérations de collecte des données. Celle-ci consiste à présenter aux fournisseurs le bien fondé, les objectifs et la finalité des études menées, à leur expliquer que leur participation est capitale, à les inviter à répondre sincèrement aux questions posées, à les rassurer sur la confidentialité des informations collectées, etc.

Pour les enquêtes ménage, il est souvent opportun de commencer la sensibilisation par les autorités administratives, puis traditionnelles (chefs de quartiers, chefs de villages), et autres responsables dans la communauté. L'adhésion des autorités a une influence certaine sur la réaction des ménages enquêtés. Des messages portés peuvent être préparés pour les autorités administratives, et des lettres pour les chefs de ménage.

Pour les enquêtes dans les administrations ou les entreprises, il est nécessaire de saisir officiellement les responsables/dirigeants. Dans tous les cas, tous les canaux possibles doivent être utilisés: radio, télé, marches sportives, activités ludiques, etc.

Il est aussi important que les résultats des études menées soient diffusés aux fournisseurs de données. Cela renforce la coopération et la crédibilité envers les producteurs. Les fournisseurs se sentent ainsi plus concernés s'ils ont conscience que les informations fournies peuvent leur être aussi utiles.

3.4.3 Associer les expertises

Les structures des administrations sectorielles et autres entités en charge de la production statistique ne disposent pas toujours en interne, des ressources humaines ou des capacités

techniques adéquates pour concevoir et mettre en œuvre les activités statistiques. Aussi, dans le souci de garantir la qualité des données à produire, il est fortement recommandé de s'entourer des compétences précises pour la conduite des activités liées à la production des statistiques.

3.5 Tenir compte des spécificités liées à la production de certains types de données

Certaines données peuvent être très sensibles et se révéler fortement biaisées si ceux-ci certaines spécificités ne sont pas prises en compte. Il s'agit par exemple des données de l'éducation ou de l'agriculture, qui sont fortement dépendants de la période de collecte des informations. Il faut pour ce type de données tenir compte des cycles de production agricole ou des périodes de l'année scolaire pour la collecte, de manière à garantir le maximum de fiabilité et de stabilité aux données produites.

3.6 Présenter et évaluer les métadonnées

Les métadonnées représentent l'ensemble des informations servant à décrire les données. Elles font l'objet d'une documentation qui accompagne les données produites et aide les utilisateurs à mieux les comprendre et les analyser. Les métadonnées présentent les éléments tels que:

- les concepts et les indicateurs clés, ainsi que les méthodes de calcul;
- le champ d'application des données ainsi que les niveaux de désagrégation et de détail possibles;
- les classifications ;
- la méthodologie de collecte: bases d'enregistrement, sources de données, plan de sondage, outils de collecte des données primaires, etc.;
- les techniques statistiques utilisées pour traiter les informations;
- les écarts par rapport aux normes ;
- les principes et les bonnes pratiques acceptées au plan national et international ;

Les métadonnées ont besoin d'être évaluées régulièrement pour l'amélioration de la qualité.

3.7 Archiver les données et les bases de données

Les bases de données constituent, au même titre que les données, l'un des produits attendus à l'issue d'une opération statistique. Ces données et bases de données (microdonnées) doivent

être sécurisées par les organismes producteurs. La sécurisation permet d'éviter que les données soient altérées à force de manipulation, ce qui aura pour conséquence la production d'indicateurs contradictoires et par conséquent peu fiables. Les bases de données doivent être mises sous la responsabilité d'un service ou d'une structure chargée de l'administration de celles-ci. Tous les traitements subis par les données doivent être documentés.

Chapitre 4: Publier et diffuser l'information produite

Les informations produites ne permettront d'atteindre les objectifs escomptés que si elles sont publiées et diffusées, c'est-à-dire mises à la disposition des décideurs et du grand public. Leur diffusion repose sur l'existence d'une liste des publications (catalogue), la communication et le respect de la périodicité et des délais de diffusion des données, enfin la promotion du libre accès aux statistiques.

4.1 Elaborer une liste des publications

Une publication est la première communication des données au public; elle se présente sous forme d'un document physique ou numérique utilisé pour présenter les données et les résultats ainsi que les analyses y afférentes. Elle permet au système statistique et aux différents publics cibles d'avoir un support de référence de l'information exploitée.

Une liste des publications entendue comme un inventaire exhaustif des publications antérieures, est un instrument de communication entre l'unité productrice de l'information statistique et les potentiels utilisateurs. Elle participe de la recherche d'une meilleure transparence de la relation producteur-utilisateurs auprès desquels elle doit faire l'objet de publicité. Sa mise à jour permanente permet d'une part aux utilisateurs, d'ajuster leurs attentes et d'autre part à l'INS, organisme de coordination du SNIS, d'en assurer la centralisation pour la production du catalogue de publication du système. La mise à disposition d'une liste de publications peut-être, au besoin, accompagnée d'un protocole d'accès aux données.

4.2 Communiquer sur la périodicité et les délais de diffusion des données

La communication sur la périodicité et les délais de diffusion des données consiste à dire par voie de presse à quelle fréquence et à quels moments de l'année les résultats des travaux statistiques seront rendus publics.

Etant entendu que les statistiques sont produites aux fins d'exploitation notamment dans le cadre de la planification, de la programmation, de la budgétisation, de l'évaluation et de la recherche, il est impératif de les produire à des moments précis et bien définis, au risque de les rendre inutilisables.

La périodicité est définie en fonction des stratégies nationales et sectorielles de développement. Elle doit prendre en compte les besoins actuels et futurs en informations statistiques. Le

calendrier de diffusion doit préalablement être annoncé ainsi que les décalages susceptibles de l'affecter.

Il est important en matière de calendriers anticipés de diffusion, de faire usage de quelques pratiques:

- S'agissant des indicateurs pour lesquels une périodicité annuelle est recommandée, préciser les dates limites auxquelles les données seront au plus tard diffusées. Le choix des dates limites de publication pourra être fondé sur les résultats des années précédentes.
- En ce qui concerne les autres ensembles de données, indiquer des intervalles, de trois à cinq jours par exemple, au cours duquel les données devraient être publiées.

4.3 Respecter la périodicité et les délais de diffusion des données

Une fois la périodicité et les délais de diffusion communiqués, il y a obligation pour les producteurs de les respecter. Tout décalage par rapport au calendrier prévu doit être annoncé à l'avance, expliqué et une nouvelle date doit être fixée et communiquée.

Les producteurs sont encouragés à publier leurs calendriers, accompagnés d'avis informant des contraintes conjoncturelles majeures qui seraient susceptibles de rendre impossible le respect des dates de diffusion précédemment indiquées. Cela est destiné à réduire le risque que les efforts accomplis pour respecter la date de diffusion n'aient des retentissements néfastes sur d'autres aspects de la qualité des données.

4.4 Promouvoir le libre accès aux statistiques

Le libre accès aux informations (uniquement en consultation pour éviter d'altérer la base de données) est la caractéristique d'un système d'information statistique transparent et responsable. L'accès des utilisateurs à des statistiques fiables et régulièrement mises à jour renforce l'efficacité dudit système et la confiance du public. La promotion du libre accès aux statistiques est tributaire des supports de communications et des conditions de leur utilisation.

Il est recommandé de rendre le plus grand nombre de données accessible soit en l'état, soit sous un format usuel permettant un retraitement par l'utilisateur en fonction de ses besoins. De même les publications dédiées au public peuvent être mises en ligne avec indication claire sur celles qui peuvent être:

- téléchargées ;

- lues (sans possibilité de téléchargement);
- acquises physiquement dans les lieux précisés.

Les conditions d'utilisation (libre reproduction ou non, cessibilité à d'autres utilisateurs ou non, coût d'acquisition) doivent être indiquées. Pour ce qui concerne les données dont l'accès est limité (micro données, données sources), les conditions d'accès doivent aussi être indiquées. Ces conditions devraient faire l'objet d'un protocole d'accès.

Annexe

Annexe 1 : Les principes IDSO du management de la qualité dans le contexte de la statistique publique

Les principes présentés ci-dessous sont ceux énoncés par l'ISO³ dans le cadre de sa norme 9000:2000 ; ils ont été adaptés au contexte d'un SSN par l'introduction d'un vocabulaire plus spécifique à la statistique publique.

PRINCIPALES DÉFINITIONS

Qualité : aptitude d'un ensemble de caractéristiques intrinsèques à satisfaire des exigences

Cette notion est très générale ; on peut parler de la qualité d'un document, d'une publication statistique, d'un service statistique, d'une donnée, d'un ensemble de données, d'une personne employée, d'un questionnaire, d'un processus, d'un service statistique, d'une stratégie ; les caractéristiques et exigences sont différentes dans chaque cas.

- Le terme "qualité" peut être utilisé avec des qualificatifs tels que médiocre, bon ou excellent.
- "intrinsèque", par opposition à "attribué", signifie présent dans quelque chose, notamment en tant que caractéristique permanente.

Exigence : besoin ou attente formulés, habituellement implicites, ou imposés

En matière de produits statistiques les exigences sont le plus souvent implicites. Des enquêtes de satisfaction peuvent permettre d'explicitier certaines d'entre elles. Cependant, la législation statistique en vigueur impose des exigences, en particulier en matière de confidentialité, mais aussi souvent en matière de délais de diffusion des produits ou de calendrier de réunions.

- "Habituellement implicite" signifie qu'il est d'usage ou de pratique courante pour le service statistique, les utilisateurs et les autres parties intéressées de considérer le besoin ou l'attente en question comme implicite. Certaines de ces attentes sont explicitées dans la plupart des documents de la communauté statistique internationale traitant de la qualité statistique et reconnues comme exigences par les statisticiens.
- Un qualificatif peut être utilisé pour désigner un type spécifique d'exigence, par exemple exigence relative à la publication, exigence relative aux résultats d'une enquête, exigence relative au management de la qualité, exigence de l'utilisateur.
- Une exigence spécifiée est une exigence qui est formulée, par exemple dans un document.

³ International Organisation for Standardisation, c'est le sigle anglais de l'Organisation Internationale de Normalisation (www.iso.ch)

- Les exigences peuvent provenir de différentes parties intéressées : utilisateurs, personnels, responsables politiques nationaux, ministère des finances, partenaires au développement.

Processus : ensemble d'activités corrélées ou interactives qui transforment des éléments d'entrée en éléments de sortie.

Dans le cas de la statistique, les éléments d'entrée sont les données individuelles ou primaires que le processus statistique transforme en données statistiques agrégées ou en micro-données⁴

- Les éléments d'entrée d'un processus sont souvent les éléments de sortie d'autres processus.
- Les processus d'un organisme sont généralement planifiés et mis en œuvre dans des conditions maîtrisées afin d'apporter une valeur ajoutée.

Projet : processus unique qui consiste en un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées comportant des dates de début et de fin, entrepris dans le but d'atteindre un objectif conforme à des exigences spécifiques, incluant des contraintes de délais, de coûts et de ressources.

Produit : résultat d'un processus.

PRINCIPE 1 - ORIENTATION CLIENT

La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement⁵. Les services statistiques composant le SSN sont au service de leurs utilisateurs, il convient donc qu'ils en comprennent les besoins présents et futurs, qu'ils satisfassent leurs exigences et qu'ils s'efforcent d'aller au-devant de leurs attentes.

A cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.

PRINCIPE 2 - LEADERSHIP

Les dirigeants politiques et techniques établissent la finalité et les orientations du SSN. Il convient qu'ils créent et maintiennent un environnement administratif et juridique dans lequel les personnels peuvent pleinement s'impliquer dans la réalisation des objectifs des services.

PRINCIPE 3 - IMPLICATION DU PERSONNEL

⁴dans ce dernier cas, après traitement permettant la transmission en conformité avec les exigences légales et déontologiques de confidentialité

⁵Premier des principes fondamentaux de la statistique officielle d'après la Résolution de 1994 des Nations-Unies.

Les personnels à tous niveaux sont l'essence même du SSN et une totale implication de leur part permet d'utiliser leurs aptitudes au profit du système.

PRINCIPE 4 - APPROCHE PROCESSUS

Un résultat escompté est atteint de façon plus efficiente lorsque les ressources et activités afférentes sont gérées comme un processus.

PRINCIPE 5 - MANAGEMENT PAR APPROCHE SYSTÈME

Identifier, comprendre et gérer des processus corrélés en tant que constituants d'un système contribue à l'efficacité et à l'efficience du SSN.

PRINCIPE 6 - AMÉLIORATION CONTINUE

Il convient que l'amélioration continue de la performance globale du SSN soit un objectif permanent du système.

PRINCIPE 7 - APPROCHE FACTUELLE POUR LA PRISE DE DÉCISION

Les décisions efficaces se fondent sur l'analyse de données et d'informations.

PRINCIPE 8 - RELATIONS MUTUELLEMENT BÉNÉFIQUES AVEC LES RÉPONDANTS ET LES SOURCES

Le SSN, les répondants et les sources d'information sont interdépendants et des relations mutuellement bénéfiques augmentent l'efficience en diminuant la charge des divers partenaires.

Annexe 2 : Les dix principes fondamentaux de la statistique officielle

Résolution adoptée en avril 1994 par la Commission de statistique des Nations unies définissant les Principes fondamentaux de la statistique officielle. Formulés en dix (10) propositions, ils peuvent se résumer ainsi :

Principe n°1 : Pertinence, impartialité et égalité d'accès à l'information statistique

La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. A cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.

Principe n°2 : Standards et comportement professionnels

Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.

Principe n°3 : Responsabilité et transparence

Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.

Principe n°4 : Prévention des mauvais usages des statistiques

Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.

Principe n°5 : Sources de la statistique officielle

Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elles peuvent fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.

Principe n°6 : Confidentialité

Les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.

Principe n°7 : Législation

Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.

Principe n°8 : Coordination nationale

A l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.

Principe n°9 : Utilisation des standards internationaux

L'utilisation par les organismes responsables de la statistique dans chaque pays des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.

Principe n°10 : Coopération internationale

La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration des systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.

Annexe 3 : Les principes de la Charte Africaine de la Statistique

Au total 6 principes

Principe 1 : Indépendance professionnelle

Les autorités statistiques doivent pouvoir exercer leurs activités selon le principe de l'indépendance scientifique, de l'impartialité, de la responsabilité, et de la transparence.

Principe 2 : Qualité

Les statistiques produites doivent répondre aux besoins des utilisateurs. Elles doivent être conservées sous une forme aussi détaillée que possible afin d'en garantir l'utilisation par les générations futures. Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de diverses sources, qu'il s'agisse de recensements, d'enquêtes statistiques et/ou de fichiers administratifs. Ces données doivent refléter la réalité de façon exacte et fiable. Leur continuité et leur comparabilité dans le temps doivent être garanties. Les statistiques doivent une cohérence interne dans le temps et permettre la comparaison entre les régions et les pays. Elles doivent être diffusées en temps utile et, dans toute la mesure du possible, selon un calendrier annoncé à l'avance. Elles doivent prendre en compte les événements courants et être d'actualité. Les méthodes de production et d'analyse de l'information statistique doivent tenir compte des spécificités africaines.

Principe 3 : Mandat pour la collecte des données et ressources

A la demande des autorités statistiques, les administrations publiques, les entreprises, la société civile et les ménages ainsi que le grand public peuvent être contraints par le droit interne à permettre l'accès à des données ou à fournir des données pour l'établissement de statistiques africaines. Dans la mesure du possible, les ressources dont disposent les autorités statistiques doivent être suffisantes et stables pour leur permettre de répondre aux besoins de statistiques exigées aux niveaux national, régional et continental. La mise à disposition de ces ressources incombe principalement aux gouvernements des Etats parties.

Les ressources doivent être utilisées de façon efficiente par les autorités statistiques. Cela suppose, en particulier, que les opérations doivent, dans toute la mesure du possible, être programmées de façon optimale. Dans le souci de réduire la charge qui pèse sur les répondants et d'éviter autant que possible les enquêtes directes coûteuses, tout doit être mis en œuvre pour améliorer la production et l'exploitation statistique des fichiers administratifs.

Principe 4 : Diffusion

Accessibilité : Les autorités statistiques garantissent l'accès aux statistiques africaines. Ce droit d'accès pour tous les utilisateurs, sans aucune restriction, doit être garanti par le droit interne. Les micro-données peuvent être mises à la disposition des utilisateurs à condition que les lois et les procédures clairement définies soient respectées et que la confidentialité soit maintenue.

Concertation avec les utilisateurs : Des mécanismes de concertation avec l'ensemble des utilisateurs des statistiques africaines, sans discrimination aucune, doivent être mis en place pour s'assurer de l'adéquation de l'information statistique à leurs besoins.

Clarté et compréhension : Les statistiques africaines doivent être présentées sous une forme claire et compréhensible, diffusées d'une manière pratique et adaptée, disponibles et accessibles pour tous et accompagnées des méta-données nécessaires et de commentaires analytiques.

Simultanéité : Les statistiques africaines sont diffusées de manière à ce que tous les utilisateurs puissent en prendre connaissance simultanément. Si certaines autorités reçoivent des informations préalables sous embargo afin qu'elles puissent se préparer à répondre à d'éventuelles questions, la nature des informations ainsi communiquées, l'identité des destinataires et le délai qui s'écoule avant la diffusion publique, doivent être annoncés publiquement.

Rectification : Les autorités statistiques doivent rectifier les résultats des publications entachés d'erreurs significatives en utilisant les pratiques standards statistiques, ou, dans les cas les plus graves, suspendre la diffusion, en portant clairement à la connaissance des utilisateurs les raisons de ces rectifications ou de ces suspensions.

Principe 5: Protection des données individuelles, des sources d'information et des répondants

Confidentialité: La protection de la vie privée ou du secret des affaires des fournisseurs de données (ménages, entreprises, administrations et autres répondants), la confidentialité des informations qu'ils communiquent et l'utilisation de celles-ci à des fins strictement statistiques, doivent être absolument garantis par les autorités statistiques et les statisticiens africains ainsi que par tous ceux qui travaillent dans le domaine de la statistique en Afrique.

Information aux fournisseurs des données : Les personnes physiques ou morales interrogées lors des enquêtes statistiques sont informées sur la finalité des questionnements auxquels elles sont soumises ainsi que sur les mesures adoptées en matière de protection des données qu'elles fournissent.

Finalité : Les données concernant les personnes physiques ou morales collectées à des fins statistiques ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins de répressions ou de poursuites judiciaires et d'une manière générale, à des mesures administratives relatives à ces personnes.

Rationalité : Les autorités statistiques ne procéderont à des enquêtes que si des informations d'origine administrative ne sont pas disponibles ou si leur qualité n'est pas suffisante au regard des exigences de qualité de l'information statistique.

Principe 6: Coordination et coopération

Coordination : La coordination et la collaboration entre les différentes autorités statistiques d'un même pays sont indispensables pour assurer la cohérence et la qualité de l'information statistique. De même, la concertation et le dialogue entre tous les membres du Système statistique africain (SSA) sont essentiels à l'harmonisation, à la production et à l'utilisation des statistiques africaines.

Coopération : La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique doit être encouragée pour contribuer à l'amélioration des systèmes de production des statistiques africaines.

Annexe 4 : Normes internationales pour les grandes catégories des données

Comptabilité nationale

Système de comptabilité nationale 1993 (New York :publication de la Commission des Communautés européennes, du Fonds monétaire international, de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, des Nations Unies et de la Banque mondiale, 1993), disponible, en anglais uniquement, à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/sna1993/introduction.asp>.

Quarterly National Accounts Manual: Concepts, Data Sources, and Compilation (Washington : FMI, 2001), disponible, en anglais uniquement, à l'adresse <http://www.imf.org/external/pubs/ft/qna/2000/text-book/index.htm>.

Système européen de comptes 1995 (Luxembourg :Eurostat, 1996).

Update to the System of National Accounts 1993 : New Standards for Financial Derivatives (Washington : FMI, 2001), disponible, en anglais uniquement, à l'adresse <http://www.imf.org/external/np/sta/sna/2001/eng/update/updsna.pdf>.

Le résumé des débats du Forum de discussion sur la comptabilité nationale est disponible à l'adresse <http://www.imf.org/external/np/sta/na/interest/index.htm>. Ces discussions pourraient entraîner diverses modifications du Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993).

Marché du travail

Recommandations internationales en vigueur sur les statistiques du travail, dernière mise à jour (Genève : Organisation internationale du travail (OIT), 1985).

Hussmanns, R., Mehran, F., Verma, V. Enquêtes sur la population économiquement active, Emploi, Chômage et Sous-emploi : Manuel de l'OIT sur les concepts et la méthodologie (Genève : OIT, 1990).

Les recommandations de l'OIT peuvent être consultées à l'adresse <http://www.ilo.org/ilolex/english/recdisp1.htm>.

Indice des prix

Manuel de l'indice des prix à la consommation : théorie et pratique 2004 (en collaboration avec Banque mondiale, CENUE, Eurostat, OCDE et OIT), disponible à l'adresse <http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.cfm?sk=17165>.

Producer Price Index Manual: Theory and Practice 2004 (in collaboration with Eurostat, ILO, OECD, UNECE, and World Bank), disponible en anglais uniquement, à l'adresse <http://www.imf.org/external/np/sta/teggppi/index.htm> (traduction française en cours).

Classification des dépenses par objet (New York : Nations Unies, 1999). Les classifications des Nations Unies peuvent être consultées à l'adresse <http://esa.un.org/unsd/cr/registry/regrt.asp>.

Opérations des administrations publiques et des administrations centrales

Manuel de statistiques de finances publiques 2001 (Washington : FMI, 2001), disponible à l'adresse <http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/fra/index.htm>.

Dette de l'administration centrale

Statistiques de la dette extérieure : guide pour les statisticiens et les utilisateurs (Washington : FMI, 2003), disponible à l'adresse <http://www.imf.org/external/pubs/ft/eds/fra/Guide/indexf.htm>.

Statistiques monétaires et financières

Indicateurs de solidité financière : guide d'établissement (Washington : FMI, 2006), disponible à l'adresse <http://www.imf.org/external/np/sta/fsi/eng/fsi.htm>.

Manuel de statistiques monétaires et financières (Washington : FMI, 2000), disponible à l'adresse <http://www.imf.org/external/pubs/ft/mfs/manual/fra/index.htm>.

Monetary and Financial Statistics: Compilation Guide (Washington : FMI, 2007, à paraître), disponible, en anglais uniquement, à l'adresse <http://www.imf.org/external/pubs/ft/cgmfs/eng/index.htm>.

Balance des paiements et position extérieure globale

Manuel de la balance des paiements, 5e édition (Washington : FMI, 1993), disponible, en anglais uniquement, à l'adresse <http://www.imf.org/external/pubs/ft/bopman/bopman.pdf>.

Guide pour l'établissement des statistiques de la balance des paiements (Washington : FMI, 1995), disponible, en anglais uniquement, à l'adresse <http://www.imf.org/external/pubs/ft/bopcg/1995/bopcg.pdf>.

Précis de la balance des paiements (Washington : FMI, 1996), disponible, en anglais uniquement, à l'adresse <http://www.imf.org/external/pubs/ft/boptex/boptex.pdf>.

Dérivés financiers : Supplément au Manuel de la balance des paiements, 5^e édition, 1993 (Washington : FMI, 2000), disponible, en anglais uniquement, à l'adresse <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fd/2000/index.htm>.

Position extérieure globale, 2002, disponible à l'adresse <http://www.imf.org/external/np/sta/iip/iip.htm>.

Manuel des statistiques du commerce international des services, 2002, disponible à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/tradeserv/TFSITS/manual.htm>.

Réserves internationales

Réserves internationales et liquidités internationales : directives de déclaration des données (Washington : FMI, 2001), disponible à l'adresse <http://dsbb.imf.org/Applications/web/sddsguide/>

Commerce de marchandises

Statistiques du commerce international : concepts et définitions, Série M, no 52, Rév. 2 (New York : Nations Unies, 1998).

Manuel des statistiques du commerce international des services, 2002, disponible à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/tradeserv/TFSITS/manual.htm>.

Démographie

Principes et recommandations pour l'enquête sur la population et le logement, Révision 1 (New York : Nations Unies, 1997).

Manuel sur les systèmes d'enregistrement des déclarations de l'état civil et les systèmes de statistiques de l'état civil (New York : Nations Unies, 1998).

Indicateurs du développement durable : structure générale et aspects méthodologiques (New York : Nations Unies, 2004), disponible, en anglais uniquement, à l'adresse <http://www.un.org/esa/sustdev/nat-linfo/indicators/indisd/english/english.htm>.

Éducation

Classification type internationale de l'éducation (Paris : UNESCO, 1997).

Institut de statistique de l'UNESCO, site des tableaux statistiques (et métadonnées), disponible à l'adresse http://www.uis.unesco.org/ev_fr.php?ID=5275_201&ID2=DO_TOPIC.

Analphabétisme chez les adultes : méthodes utilisées dans les estimations et projections de 1994 (Paris : UNESCO, 1995).

Indicateurs du développement durable : structure générale et aspects méthodologiques (New York : Nations Unies, 2004).

Institut de statistique de l'UNESCO, site des objectifs du Millénaire pour le développement (http://www.uis.unesco.org/ev.php?URL_ID=5261&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201).

Division de statistique des Nations Unies, Base de données sur les indicateurs du Millénaire, disponible à l'adresse http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/mi_links.asp.

Banque mondiale, site des objectifs du Millénaire pour le développement (<http://www.developmentgoals.org/>).

Santé

OCDE : site sur les publications et documents en matière de statistiques de la santé (y compris manuels, sources et méthodes) (http://www.oecd.org/topicstatsportal/0,2647,fr_2825_495642_1_1_1_1_1,00.html).

Indicateurs du développement durable : cadre général et méthodologies (New York : Nations Unies, 2004).

Suivi de la santé reproductive : choix d'indicateurs nationaux et mondiaux (Genève : Organisation mondiale de la santé (OMS), 1997), disponible, en anglais uniquement, à l'adresse http://www.who.int/reproductive-health/publications/hrp_97_26/index.htm.

Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (ICD-10) (Genève : Organisation mondiale de la santé, 1993).

ONUSIDA, site (en anglais) sur le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (<http://www.unaids.org/en/in+focus/monitoringevaluation.asp>).

UNICEF, Base de données de la fin de décennie (<http://www.childinfo.org/eddb/index.htm>) (en anglais).

Division de statistique des Nations Unies, Base de données sur les indicateurs du Millénaire, disponible à l'adresse http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/mi_links.asp.

OMS, site des Objectifs du Millénaire pour le Développement (<http://www.who.int/mdg/fr/index.html>).

Banque mondiale, site (en anglais) des Objectifs du Millénaire pour le Développement (<http://www.developmentgoals.org/>).

Pauvreté

Ravallion, Martin, Poverty Lines in Theory and Practice Vol. 1. Living Standards Measurement Survey Working Paper (Washington:Banquemondiale, 1999).

Coudouel, J. Hentschel, and Q. Wodon, Well-being Measurement and Analysis in PRSP Sourcebook(Washington :Banquemondiale, 2001),

Lipton, M., Defining and Measuring Poverty: Conceptual Issues (New York : PNUD, 1996)

Shorr, Irwin J., How to Weigh and Measure Children: Assessing the Nutritional Status of Young Children in Household Surveys, National Household Survey Capability Program (New York : Nations Unies, 1986).

Division de statistique des Nations Unies, Base de données sur les indicateurs du Millénaire, disponible à l'adresse (http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/mi_links.asp).

Banque mondiale, site (en anglais) des objectifs du Millénaire pour le développement (<http://www.developmentgoals.org/>).

Banque mondiale, site (en anglais) des données sur la pauvreté (<http://www.worldbank.org/poverty/data/index.htm>).

Autres

«Principes fondamentaux de la statistique officielle», Conseil économique et social des Nations Unies, Compte-rendu de la session spéciale de la Commission de statistique, E/1994/29 (New York, 11-15 avril 1994).